

## **DROIT DES OBLIGATIONS**

**Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE**

### **Résumé :**

Ce cours de droit des obligations est recentré, désormais, sur le droit des contrats, c'est-à-dire les règles régissant l'ensemble des conventions.

Le contrat est la figure dominante du droit des obligations. Il est d'application quotidienne et massive. C'est une notion fondamentale de la vie en société, sans laquelle les rapports humains seraient inconcevables.

Le droit des contrats occupe donc une place centrale dans le droit privé. Il en innerve, aujourd'hui, toutes les disciplines. A ce titre, l'étude de cette matière est un passage "quasi obligé" pour les étudiants qui ont pour ambition de poursuivre des études en lien avec le droit privé (avocat, magistrat, juriste d'entreprise, etc.).

### **Plan de cours :**

- I. La conclusion du contrat
- II. Le contenu du contrat
- III. Les effets du contrat
- IV. L'inexécution du contrat

### **Contact :**

[j.lasserrecapdev@unistra.fr](mailto:j.lasserrecapdev@unistra.fr)